



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 3349

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la hausse des tentatives de suicide chez les jeunes. En effet, en dix ans, les tentatives de suicide chez les jeunes n'ont pas cessé d'augmenter. En 1993, les douze-treize ans étaient 4 % à vouloir mettre fin à leurs jours, en 2004 ce nombre est passé à 8 %. Ce qui inquiète plus particulièrement les spécialistes est l'augmentation de ce phénomène chez les préadolescents. Aussi, il lui serait agréable de connaître la position du Gouvernement quant à ce problème, d'une, part, et quelles solutions il compte mettre en oeuvre afin d'améliorer l'information auprès des jeunes, d'autre part.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. La loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique fixe dans son annexe un objectif quantifié de réduction du nombre des décès par suicide, d'environ 12 000 à moins de 10 000 cas par an à horizon 2008. Les derniers chiffres publiés par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale font état de 10 707 décès par suicide en 2005. À un âge où la mortalité pour des raisons de maladie est très faible, le suicide est ainsi la deuxième cause de mortalité chez les 15-80 ans, après les accidents de la circulation. On estime par ailleurs à 195 000 en 2002 le nombre de tentatives de suicide ayant donné lieu à un contact avec le système de soins. Depuis 1998, les pouvoirs publics ont mis en place une politique active de prévention du suicide. En particulier, la « stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 » a contribué à structurer un programme d'actions ambitieux. Cette politique de prévention s'est articulée autour de quatre axes prioritaires d'intervention : favoriser le dépistage de la crise suicidaire, diminuer l'accès aux moyens létaux, améliorer la prise en charge des suicidants et approfondir la connaissance épidémiologique. L'évaluation de la « stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005 » a mis en évidence l'ampleur et la diversité des actions développées dans ce cadre. Près de 1,5 MEUR ont été consacrés à cette cause au niveau national entre 2000 et 2005, et près de 20 MEUR par les régions sur la période 2000-2004, grâce aux ressources de l'assurance maladie associées aux crédits des services déconcentrés de l'État. La prolongation des actions de la stratégie 2000-2005 a été inscrite dans l'axe 4.1 « Dépression et suicide » du plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008. La situation de la France au sein de l'Europe reste cependant préoccupante. Selon l'analyse récemment publiée par le centre d'épidémiologie de l'INSERM sur les causes de décès, la mortalité par suicide recule plus lentement que d'autres causes de décès « évitables ». Un comité de pilotage présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, a été installé le 30 juin 2008. Ce comité est chargé de proposer des pistes d'amélioration de la politique de prévention du suicide en vue de l'élaboration de la prochaine stratégie pluriannuelle d'actions face au suicide. Ce comité de pilotage, composé d'experts et de partenaires institutionnels et associatifs, abordera le problème du suicide dans sa globalité, de la prévention à la prise en charge des suicidants et à la prise en charge de l'entourage d'une personne ayant fait une tentative de suicide ou décédée par suicide (postvention). Une attention particulière sera portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire : les personnes âgées, les jeunes homosexuels, les personnes détenues, les personnes souffrant d'addictions, les

proches de victimes de suicide. Sur la base du rapport de ce comité de pilotage, qui doit être remis en décembre 2008, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3349

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5264

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7840